



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتاريه
ج. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**

Secretariat
B. P. 3243

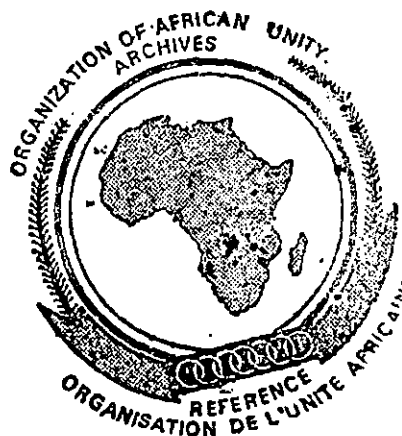
Addis Ababa * ادیس ابابا

CONSEIL DES MINISTRES
VINGT-TROISIEME SESSION ORDINAIRE
MOGADISCIO, JUIN 1974

CM/604 (XXIII)

Sujet : Administration postale de l'OUA.

RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL



CM 0604

MICROFICHE

L'ADMINISTRATION POSTALE DE L'OUA

1. La création d'une Administration Postale de l'OUA a été approuvée dans son principe par le Conseil des Ministres à Addis-Abeba en Juin 1972 dans sa Résolution CM/Res.279 (XIX). En application de cette résolution, le Secrétariat général a ensuite entrepris de consulter les Etats Membres pour connaître leurs points de vue et suggestions pouvant permettre la mise sur pied rationnelle d'une telle administration.
2. La Requête adressée aux Etats Membres comprend des points portant sur :
 - a - les conséquences administratives, techniques, culturelles et financières du fonctionnement de la future Administration Postale de l'OUA;
 - b - les noms et adresses des sources de renseignements éventuelles, telles les Organisations Philatéliques et les sommités philatéliques dans les Etats Membres respectifs;
 - c - les noms et adresses des consultants ou des experts de réputation internationale qui pourraient être contactés par le Secrétariat général en vue d'obtenir des informations.
3. Non satisfait par cette réponse des Etats membres le Secrétariat général a demandé à la 21ème session ordinaire du Conseil des Ministres des instructions supplémentaires. En réponse à cette requête le Conseil a adopté la Résolution CM/Res.308 (XXI) priant instamment tous les Etats membres de coopérer avec le Secrétaire général administratif en particulier en faisant parvenir les informations nécessaires avant Février 1974 ".
4. Le Secrétariat général a ensuite rappelé à tous les Etats membres d'envoyer rapidement leur réponse afin de permettre au Secrétariat général de faire un rapport sur ce sujet. Certaines réponses ont commencé à arriver à la mi Mars 1974. Au moment de la rédaction de ce rapport 13 Etats seulement avaient répondu à la demande du Secrétariat général. Les Etats membres qui ont répondu sont les suivants : le Botswana, le Cameroun, la République Centrafricaine, l'Ethiopie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, Madagascar, le Malawi, l'Ile Maurice, la Sierra Leone et l'Ouganda.

Certaines des réponses qui ont été reçues mettaient l'accent sur divers domaines dans lesquelles le Secrétariat général pourrait attirer son attention. Les points essentiels qui ont été soulevés sont les suivants :

- a. La création d'une Administration postale de l'OUA pourrait être envisagée dans le cadre d'un organe des Postes et Télécommunications de l'OUA qui serait chargé d'étudier tous les aspects d'une Administration postale. Un tel organe pourrait étudier l'opportunité de la création d'une Administration Postale ou d'une Agence Philatélique et en même temps entreprendre la coordination de toutes les activités en Afrique en matière de Postes et Télécommunications
- b. La nécessité d'entreprendre des études spécialisées afin d'évaluer le volume provisoire de la production de la distribution du coût de l'impression, et le montant des dépenses de personnel. Ce travail pourrait être effectué par certains experts des Etats membres aidés par un expert de l'Union postale Universelle.
- c. L'assistance que l'OUA devrait demander à l'Union Postale Universelle afin qu'elle entreprenne une étude détaillée sur le projet de création d'une Administration Postale de l'OUA. Une telle étude devra inclure les relations que l'Administration Postale de l'OUA peut établir avec l'Union Postale Universelle elle même et les Unions postales restreintes d'Afrique.
- d. Les aspects administratifs, techniques et financiers de la création de l'administration Postale de l'OUA doivent être déterminés avec précision avant sa création.

6. Cet aperçu donne une idée d'ensemble de la question, mais les Etats membres ont dirigé le Secrétariat général vers d'autres sources d'information. Les noms suivants ont été avancés comme pouvant servir d'exemple.

- a. The Crown Agents - Grande Bretagne
- b. Bureau d'Etude des Postes et Télécommunications - France.
- c. Ancienne Maison Théodore champion - France.

- d. Mais de Thomas de la Rue - Royaume Uni
- e. Intergovernmental Corporation - Etats Unis
- f. Kenny International Corporation - Etats Unis
- g. Association philatélique Mauricienne.

7. Le Secrétariat général est aussi entré en contact avec deux consultants internationaux qui ont offert leurs services pour la création d'une Administration Postale de l'OUA. Ce sont la United Philatelic International et la Kenny International Corporation, deux sociétés américaines. On peut souligner que la seconde a été, indiquée au Secrétariat général par un état membre.

8. L'offre faite par l'United Philatelic International a été portée à l'attention du Conseil lors de sa 9ème session ordinaire à Rabat. Depuis lors le Secrétariat général a pris plusieurs autres contacts avec la United Philatelic International et a même organisé des rencontres entre les représentants du Secrétariat général et ceux de la United Philatelic International. Cette société a fait des propositions concrètes dont les points saillants sont les suivants :

a. La United Philatelic International ferait fonctionner une agence philatélique de l'OUA, bénéfice de 40%, écherrait à la société tandis que l'OUA en aurait 60%.

b. L'OUA devrait allouer 50.000 dollars EU. à un fonds automatiquement renouvelable pour garantir les paiements encourrus par la production philatélique. Les avances sur les ventes en gros ou autres pourraient compenser les retraits faits sur le fonds renouvelable.

c. La United Philatelic International entre autre choses devrait:

- (i) donner des conseils sur la conception artistique des timbres,
- (ii) choisir les imprimeurs qualifiés en lançant un appel d'offre,
- (iii) contrôler la production philatélique,
- (iv) choisir et nommer les vendeurs en gros, les détaillants, les distributeurs, les agents commerciaux, etc...

(v) négocier et formuler les termes et les conditions de vente,

(vi) se charger de la promotion et de la publicité.

(vii) Trouver et diriger pour le Comité de l'OUA tout le personnel nécessaire à la création et au fonctionnement de l'administration postale,

(viii) fournir les fonds et le financement nécessaires à tout le fonctionnement sauf le fonds renouvelable initial fourni par l'OUA.

On n'indique pas cependant quel serait le montant de leur contribution.

9. Enfin, la United Philatelic International suggère qu'elle créerait une société ayant pour but unique de servir d'agent commercial de l'OUA pour une période de 7 à 10 ans. Elle travaillerait sous le nom d'Agence Philatélique de l'OUA ou tout autre nom que l'OUA désirerait lui donner. En outre, la société recruterait et formerait du personnel africain responsable de son fonctionnement dès que possible.

10. D'autre part, la Kenny International Corporation a soumis les propositions suivantes au Secrétariat général :

- a) Elle est prête à entreprendre une étude sur tous les aspects du projet et à ne faire payer que les frais qu'elle entraîne.
- b) Si le projet est approuvé, elle est prête à fournir les techniciens expérimentés, le matériel à engager, la procédure et à apporter tous les capitaux requis pour la création d'une agence postale et philatélique pour l'OUA. Pour cela, elle devrait faire payer un pourcentage (elle n'en dit pas le montant) sur les bénéfices de l'affaire.

11. Le Secrétariat général a également pris contact avec le gouvernement impérial d'Ethiopie, demandant qu'on entame les pourparlers sur les arrangements qui peuvent être faits à l'OUA, afin de lui permettre de créer une Administration Postale. Le Secrétariat général attend une réponse et on espère que les consultations commenceront bientôt.

12. On se félicite du fait que les réponses des Etats membres contiennent des suggestions consistantes. D'après le Secrétariat général, cependant, il faut qu'il reçoive des réponses d'au moins la moitié des Etats membres pour que le Conseil puisse prendre valablement une décision sur cette question importante.

13. En conséquence, le Secrétariat général pense que les mesures suivantes devraient faciliter une éventuelle décision importante sur la question :

- a - Le Secrétariat général devrait avoir la possibilité d'être en contact plus étroit avec les Etats membres qui n'ont pas répondu aux appels précédents lancés sur la Philatélie, afin qu'ils le fassent;
 - b - Le Secrétariat général doit prendre à nouveau contact avec les Nations Unies et l'Union Postale Universelle et demander à ces organisations l'assistance qu'elles pourraient donner à l'OUA pour se faire une idée de la proposition;
 - c - Le Secrétariat général doit prendre contact avec toutes les sources suggérées par les Etats membres pour de plus amples informations et avoir d'autres points de vue sur la proposition;
 - d - Le Secrétariat général doit continuer à étudier les propositions de la United Philatelic International et de la Kenny International Corporation et juger de l'intérêt de leur offre et à examiner les autres propositions qui peuvent être faites en temps voulu;
 - e - Le Secrétariat général doit étudier toutes les suggestions faites par les Etats membres et tous les autres points de vue, suggestions et propositions faites et qui doivent être examinés par un comité d'experts des Etats membres, afin qu'il évalue le projet sous tous ses aspects;
 - f - Le Secrétariat général doit présenter les conclusions du Comité des experts devant le Conseil des Ministres lors de sa 25ème session afin qu'une décision concrète soit prise.
-

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1974-06

OAU Postal Administration- Progress Report by the General Secretariat

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9298>

Downloaded from African Union Common Repository